Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 596

Artikel: "Nos libertés sont notre bien le plus précieux" : (suite de la 1re page)

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264186

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IN MEMORIAM

Constance Smedley

Nous empruntons au Bulletin *du Lycéum de Suisse cet intéressant article sur la fondatrice de ces clubs :*

...Nous recevons d'Angleterre la nouvelle de la mort de Constance Smedley (Mrs. Maxwell Armfield), la fondatrice de l'Association des Lyceums. Malade depuis longtemps, elle ne tenait plus de rôle actif dans cette œuvre, entreprise alors qu'elle était fort jeune, et dont elle disait plus tard : « La fondation des Lyceums a été l'un des plus grands intérêts de ma vie ! ».

Elle était née à Birmingham, dans un milieu intellectuel et très cultivé. Sa mère, en partie élevée en France, était restée en contact avec ce pays et avait même reçu, en 1920, les palmes d'Officier d'Académie des mains de M. Lucien Poincaré. Elle recevait dans son salon des artistes, des gens de lettres, et Constance et sa sœur, encore enfants, assistaient à ces réceptions.

M. Smedley était connu à Birmingham pour l'intérêt qu'il portait aux œuvres humanitaires ; il y associait ses enfants et Constance attribuait à ce contact l'amour de l'humanité qu'elle a toujours manifesté. Entrée à quinze ans à l'école des Beaux-Arts, où enseignaient des professeurs éminents, collègues de William Morris, elle se développa rapidement. A seize ans, elle envoyait à l'éditeur du *Pall Mall Magazine* un dessin qui fut accepté... et payé ! Pour une fête de Noël, à l'école, elle composa une pièce, jouée par ses camarades qui eut un grand succès et la mit en rapport avec des artistes de théâtre.

La famille Smedley s'établit à Londres, et là l'activité littéraire de Constance s'affirma. A vingt ans, elle avait des pièces jouées sur deux théâtres de Londres ; son premier roman, *Princesse d'Avril,* connut le grand succès. C'est à ce moment que la romancière Violet Alcock l'introduisit au *Writer's Club,* ouvert aux jeunes filles écrivains, et qui fut la cause originelle du Lyceum. Constance se lia d'amitié avec cette jeunesse et se rendit compte des difficultés qu'elle rencontrait. Ces jeunes filles manquaient de relations et d'appuis dans le monde littéraire ; le club, assez modeste, ne se prêtait pas aux réceptions ; des projets d'amélioration, de confort, furent refusés par le comité directeur (dont certains membres appartenaient à des clubs « chics » de Londres!). Que faire ? « Ouvrir un club nouveau », dit Constance. Mais comment faire sans argent, sans expérience? Il faut: « donner une base internationale au club et lancer un appel aux femmes influentes par leur talent ou leur position ». On établit, avec quel soin! une liste de femmes éminentes en art, littérature, journalisme. Le côté international du club attira certaines personnalités, ainsi Lady Aberdeen, qui devint par la suite présidente du Lyceum.

La Commission provisoire fit la première élection de membres du Club ; elle eut lieu le 3 mars 1903, mais ce ne fut qu'en 1904 que le Lyceum trouva son premier local.

Constance Smedley prit une large part à la fondation du club de Berlin et, dans un voyage en Italie, s'arrêtant à Florence, elle réussit à y éveiller l'intérêt pour le Lyceum et assista à la fondation de ce premier club italien.

Son mariage avec un peintre connu, M. Maxwell Armfield, mit fin à son activité au Lyceum, auquel elle s'intéressa cependant toujours. A l'heure où elle disparaît, son idéal de solidarité humaine est cruellement battu en brèche, mais nous ne nous laisserons pas décrourager, sachant que: « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ».

B. Robert

Présidente de l'Association internationale des Lycéum-Clubs.

---

remis au commandant du corps expéditionnaire la décision d'ouvrir des « maisons tolérées» pour les soldats anglais alors en France.[1] L'Association d'Hygiène sociale et morale, qui représente la Branche anglaise de la Fédération abolitionniste internationale, s'est immédiatement dressée contre l'opinion de certains officiers — dont certains prétendaient regretter ce qu'ils appelaient « l'influence des moralistes en jupons ! ! » — et a adressé à la presse une lettre vigoureuse, signée par Alison Neilans, la vaillante lutteuse. Nous traduisons cette lettre d'après le texte qu'en a donné le journal d'une Association féministe anglaise :

« ...Nous pouvons nous rendre compte qu'il y a de la part de certains officiers une demande croissante de maisons closes, ceci pour satisfaire les besoins sexuels des hommes sous les drapeaux, et l'existence de ces maisons étant censée diminuer les maladies vénériennes.

...Mais comment ceux qui envisagent cette question, même uniquement sous son aspect administratif et statistique, peuvent-ils encore soutenir ce point de vue ?... Pendant 27 ans, je me suis occupée de ce problème dont j'ai étudié sur place, tous les aspects aussi bien médicaux et sociaux que statistiques, et cela à travers toute l'Europe et au cours de voyages en Syrie, en Turquie et en Palestine ; et je n'ai trouvé nulle part que l'existence de bordels officiellement reconnus, même avec adjonction d'examens médicaux réguliers des femmes, même avec des précautions de désinfection pour les hommes... ait la moindre valeur quant à la diminution des maladies vénériennes.

Un entretien que j'ai eu il y a quelques mois en France avec les vénériologistes les plus cotés du Ministère de la Santé publique m'a également prouvé, de même que leurs rapports sur la situation sanitaire à Paris et dans le Département de la Seine, la nullité totale du système des maisons closes pour prévenir ces maladies. D'ailleurs les chiffres de la dernière guerre sont significatifs à cet égard: alors que nos troupes en Rhénanie occupée, où existaient des maisons, accusaient une proportion allant jusqu'à 21,3 % de maladies vénériennes, chez nous, sans maisons, cette proportion tombait à 3,3 %.

C'est pourquoi, et dès qu'un corps expéditionnaire est parti pour la France, notre Association a réclamé que fût interdite l'ouverture de maisons aux armées. Le *War Office* s'est malheureusement refusé à nous écouter, et cette lettre d'un médecin d'un hôpital militaire vénérien montre quel a été le résultat de cette décision: «Constamment, écrit-il (mai 1940), les hommes que nous sommes appelés à soigner, reconnaissent avoir fréquenté une de ces maisons, et nous disent qu'ils croyaient, parce qu'elles étaient officiellement autorisées, que les femmes qu'ils y rencontraient ne risquaient pas de les infecter. Et souvent l'un ou l'autre ajoute: « Si seulement, l'on interdisait ces maisons, nous ne risquerions pas ainsi de souiller une vie conjugale jusqu'ici heureuse et saine... »

Alison Neilans.

[1] C'était cette décision qui, lors de notre dernière réunion internationale à Paris (mars 1940) avait si fort émues nos organisations féministes françaises et anglaises *(Réd.).*

---

on ne peut pourtant pas ne pas songer à la situation de ces femmes et jeunes filles qui apprennent un métier pour ne le pratiquer que quelques semaines; et qui, dans l'intervalle, font quoi? gagnent quoi? vivent de quoi? Puisque en effet toutes ne sont pas filles ou femmes de fonctionnaires postaux, elles doivent se tirer d'affaire toutes seules durant les intervalles — que nous souhaitons le plus long possible ! des mobilisations générales, mais sont alors forcément des chômeuses qui pèsent de tout un poids matériel et moral sur le marché du travail. Combien il serait plus normal de faire dès maintenant aux femmes une place dans l'Administration des postes, en les y préparant comme les jeunes gens, et en choisissant les candidats uniquement d'après les capacités! Peut-être nous dira-t-on que ces remplacements par des « factrices » ont ouvert la première brèche et c'est possible; mais alors que ne tarde pas trop à tomber toute la barrière: ceci dans l'intérêt des femmes comme des P. T. T. !

J. Gueybaud.

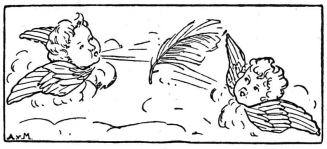

DE-CI, DE-LA

Une révolution en perspective ?...

La très masculine, très traditionnaliste et ultra conservatrice Confrérie des Vignerons s'est réunie à Vevey, le 17 mai; en fin de séance, M. Grand (Lausanne) a émis le vœu que les femmes de vignerons fussent admises au prochain banquet de la triennale à côté de leurs époux ! Comme elles sont à la peine, elles méritent aussi d'être à l'honneur, a dit M. Grand.

Jusqu'à maintenant la compagne des bons et des mauvais jours, la vigneronne acharnée au travail n'a été admise qu'au spectacle ; tous les trois ans, on la conviait à l'insigne honneur, au grand privilège, de voir du haut de la galerie du Casino du Rivage, son époux manger et boire le repas que pour une fois elle n'avait pas préparé.

Prier les femmes de descendre dans la salle et de s'asseoir à la table des vignerons, ce serait une révolution ! La verrons-nous ? S. B.

Les femmes dans les jurys.

Le Département vaudois de Justice et Police a ouvert un concours pour l'étude des plans d'établissements pénitentiaires pour femmes à Rolle (réclusion, emprisonnement, délinquantes d'habitude, avec ateliers). La colonie de Rolle actuelle est insuffisante et il y a longtemps que l'on cherche à loger les prisonnières (dont le nombre varie entre dix et vingt: à comparer avec le nombre des prisonniers de Bochuz...) dans un bâtiment plus moderne. En tête du jury figure sœur Léa Dufey, la directrice de la colonie.

Il faut remercier M. Vodoz, le chef du Département de Justice et Police, d'avoir bien voulu faire entrer dans le jury une femme qui a quelque compétence et quelque expérience en la matière.

Succès féminin.

Nos lectrices se joindront à nous pour féliciter Mlle Claire Mutrux (Genève), licenciée en droit et ancienne stagiaire au Tribunal de l'Enfance à Berlin, de sa nomination, sur la proposition de M. Maurice Veillard, comme secrétaire de la Chambre pénale des Mineurs du canton de Vaud. Voilà un heureux début pour la nouvelle institution vaudoise, dont l'activité ne peut manquer d'être de première utilité.

"Commissions fiduciaires"

On sait que, pour parer à la hausse parfois injustifiée du prix de vente des légumes et des fruits sur les marchés, il a été créé des Commissions spéciales pour le contrôle des prix de ces denrées, que, par une bien curieuse méconnaissance de la langue française, et sans avoir consulté Littré, on a baptisées à Berne *Commissions fiduciaires ! !...*

La proposition ayant été émise que des femmes en fassent partie, c'est à ce sujet que nous sommes amenées à mentionner ici cette appellation baroque. En effet, nous pouvons déjà citer les noms de plusieurs femmes membres de ces Commissions : Mlle S. Brenner, à Genève, Mlle Blumer et Mme Fischer, à Berne, et certainement d'autres encore qui suivront.

„Nos libertés sont notre bien le plus précieux"

(Suite de la 1re page.)

Le matin, dans la jolie salle Renaissance du Grand Conseil, aimablement prêtée par les autorités lucernoises, comme la veille dans le bâtiment tout moderne du Palais des Congrès, qui abrite en ce moment l'Exposition nationale d'architecture, de sculpture et de décoration murale, nous avions siégé nombreuses. L'Union Féministe de Lucerne, sous la présidence experte de Mme le Dr. Muller-Turke, avait bien fait les choses, et les Sociétés féminines de la ville avaient convoqué un imposant contingent d'auditrices ; mais de Bâle aussi était venue une forte délégation — qui comptait, détail intéressant à noter, plusieurs jeunes maîtresses d'école enfantine — et chacune des villes importantes de Suisse allemandes était représentée. Aussi, nous les Suisses Romandes, nous sentions-nous un peu honteuses de ne pouvoir pas même nous compter sur les doigts d'une main ! (nous étions quatre : deux Genevoises, une Vaudoise et une Neuchâteloise) en cette occasion surtout ! où nous aurions voulu une manifestation plus marquée de notre fidélité aux principes qui font la Suisse. Ces principes, nous les gardons au fond de notre cœur, cela est certain, mais il est des cas où il est bon, réconfortant, nécessaire même, de les réaffirmer en commun.

La place nous manque malheureusement pour analyser comme nous le voudrions les cinq conférences groupées sous ce titre général *Nos libertés sont notre bien le plus précieux.* Dites par des femmes de tendances, de professions, de milieux, d'âges différents, elles furent un beau témoignage des capacités politiques, civiques et démocratiques des femmes suisses, et l'on comprend, après les avoir entendues, le geste impatient d'une des assistantes qui s'étonna que des hommes puissent encore et toujours nous juger comme des êtres naïfs et sentimentaux, parlant de questions auxquelles nous n'entendons rien, toute sagesse et toute expérience étant l'apanage réservé des hommes ! De ces cinq conférencières, Mme Lejeune-Jehle (Argovie), la plus âgée et par conséquent la plus expérimentée fut peut-être celle qui fit le plus d'impression sur l'auditoire. Avec une dignité simple, et beaucoup de modération et de clarté, elle énuméra les droits individuels, (droit de cité, liberté de conscience, droit d'asile...) que nous possédons encore, ou devrions posssséder, et pour la défense desquels nous n'apportons pas toujours la vigueur qu'il faudrait ; et telle était la sincérité émouvante qui inspirait tout cet exposé que, alors que bien certainement chacune dans la salle ne partageait pas son point de vue, elle fut écoutée avec une attention soutenue et une déférence, qui sont, comme l'a remarqué un de nos confrères bernois, la meilleure preuve que le respect démocratique de l'opinion d'autrui est, Dieu merci ! encore vivant chez nous !...

C'est avec un brillant tempérament d'oratrice, et beaucoup d'originalité d'expression que Mlle H. V. Borsinger, Dr. en philosophie (Berne) rédactrice de la revue *Die Katholische Schweizerin,* fit le procès de l'absorption de l'individu par l'Etat, dressant contre le danger de cette étatisation, d'abord l'idée confédérale elle-même, c'est-à-dire le lien librement conclu entre des êtres libres, puis l'éducation nécessaire pour réaliser cette idée confédérale, et en troisième ligne de défense la solidarité entre les sexes, entre les religions et entre les conceptions de vie. Puis, deux jeunes universitaires, Mlles E. Naegeli (Zurich), Dr. ès-sciences économiques, et Alice Arnold (Genève) Dr. en droit parlèrent, en s'appuyant sur une solide documentation législative et historique, l'une de la liberté économique, l'autre de la liberté de parole et d'association: nous avons été intéressée notamment par toute la partie de l'exposé de Mlle Arnold consacrée à l'histoire, peu connue somme toute de la naissance et du développement des Associations dans un pays qui a, comme le nôtre, la passion des groupements, et où ceux-ci existèrent longtemps en fait avant que leur existence fût ratifiée en droit par la Constitution de 1874 ; et d'autre part ses réflexions sur le comportement des membres des Sociétés féminines pourront être méditées avec fruit. Enfin, il appartint de conclure à notre présidente centrale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, Mme Vischer-Alioth, qui, chargée de traiter ce beau sujet : *Responsabilités et droits du citoyen,* présenta d'abord un exposé aussi clair que complet de tout le mécanisme de la démocratie suisse, puis clô-

---

Contre les dangers de la vente à tempérament

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses nous communique le texte de la pétition qu'elle vient d'adresser sur ce sujet à M. von Steiger, Conseiller fédéral et chef du Département de Justice et Police.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous au sujet de la législation sur les ventes à tempérament (art. 226 et suivants CO).

De divers côtés, les inconvénients de ce genre d'achats nous ont été signalés ; les dispositions légales actuellement en vigueur ont, en effet, souvent pour conséquence que des ménages modestes, devenus insolvables après avoir payé la presque totalité du prix d'achat, se voient enlever les objets acquis. Ils perdent ainsi non seulement les marchandises, mais presque toujours aussi les acomptes payés, ceux-ci couvrant le loyer et la détérioration de la chose. D'autre part, ce genre de contrat a un effet moral déplorable sur la population qu'il encourage à acquérir à crédit des choses dépassant ses moyens et à des prix souvent exorbitants.

Nous estimons qu'il est urgent de remédier aux très graves conséquences qu'entraîne la législation sur ce point et nous vous prions de bien vouloir examiner la question. Il nous paraît que les modifications et adjonctions suivantes devraient être apportées aux articles 226 et suivants CO:

1. Le contrat devrait indiquer expressément et séparément, non seulement le prix de vente par acomptes, mais encore le taux de l'intérêt annuel demandé et le prix de vente au comptant. Une disposition de ce genre permettrait à l'acheteur de mesurer combien le prix qu'il paie dans une vente à tempérament est plus élevé que la valeur de l'objet lui-même. Des statistiques ont montré qu'en réalité l'acheteur verse au vendeur un intérêt allant jusqu'au 65 %.

2. Le revendeur ne devrait plus pouvoir revendiquer la propriété de la chose vendue lorsque les 3/4 du prix de vente lui auront été versés. La reprise de l'objet par le vendeur, lorsque le prix est presque intégralement payé, est excessive et une adjonction comme la suivante pourrait être apportée à l'art. 226 CO :

« Lorsque les 3/4 au moins du prix de vente au-
« ront été versés, le vendeur ne pourra plus re-
« vendiquer l'objet, mais seulement poursuivre le
« paiement de l'acompte non versé ou du solde
« de la créance, si l'exigibilité en a été stipulée
« en cas de défaut de paiement d'un acompte ».

3. Toute prorogation de for au préjudice de l'acheteur devrait être interdite. Très souvent, les firmes imposent, par contrat, leur propre juridiction à l'acheteur, rendant à celui-ci sa défense pratiquement très difficile.

Nous nous permettons de vous soumettre ces quelques points. Nous savons d'ailleurs que la question a été soulevée au Grand Conseil vaudois et examinée dans d'autres milieux, notamment à Bâle. L'opinion publique, surtout dans une époque de crise comme celle que nous traversons, est très frappée des dommages subis par tant de ménages et nous sommes certaines qu'elle accueillera avec reconnaissance tous les efforts qui seront faits pour y remédier.

Il nous paraîtrait désirable enfin que l'on créât, dans chaque canton, un bureau de renseignements en matière de vente à tempérament, pour attirer l'attention des acheteurs sur les conséquences et les dangers de ce genre de vente. La loi pourrait même prévoir que les contrats de cet ordre devront être soumis à son approbation.

Nous savons qu'aujourd'hui les ventes par acomptes sont devenues un peu moins fréquentes à cause de la rareté des matières premières. Cependant cette diminution sera passagère. Aussi estimons-nous que les études préliminaires en vue d'une revision de ces dispositions légales devraient être entreprises dès maintenant.

Nous espérons que vous voudrez bien examiner cette pétition avec bienveillance et nous vous prions Monsieur le Conseiller fédéral, etc., etc.

Pour l'Alliance Nationale des Sociétés féminines suisses :

C. Nef, *présidente.*

Pour la Commission d'études législatives de l'Alliance Nationale de sociétés féminines suisses :

Ant. Quinche, av., *présidente.*

Petit Courrier de nos Lectrices

Une célibataire *remercie toutes celles qui ont répondu à ses remarques* (Nos 592 et 593) *en en formulant d'autres, souvent intéressantes. Elle ne voudrait pas abuser de l'hospitalité des colonnes du* Mouvement *en allongeant cet échange de vues sur un même sujet, mais s'en voudrait de ne pas signaler comment la dernière liste de personnes désirant sérieusement et sincèrement se marier qu'a publiée le* Messager social romand *(No du 25 mai) confirme tout ce qui a été observé sur la proportion des hommes et des femmes, sur l'âge de ces dernières, et sur leur situation économique. En effet, sur 71 demandes, 57 soit plus des trois quarts émanent de femmes ; sur ces 57 femmes, 43 ont dépassé la trentaine, et 31 exercent une profession. Il me semble que ce simple relevé statistique offre des données intéressantes à méditer, en ces temps où l'on parle tant du devoir de chacun de créer une famille, et des obstacles que rencontre ce désir si normal, et l'on peut penser que soit les sociologues, soit les moralistes, soit les féministes devraient les étudier de près.*

Une féministe internationale à « Moderne en tout » et à « Une vieille féministe indignée » (No 594). — *Lisez-vous parfois comme moi le* Journal du Jura *(Bienne) ? et si oui, y avez-vous trouvé le « Billet féminin » qu'une collaboratrice qui signe Denise consacre à vos appréciations si diamétralement opposées des mesures décidées par le Département de Justice et Police de Genève à l'égard d'une tenue féminine négligée ou travestie? Vous n'aurez pu manquer alors d'être frappée comme moi de l'erreur que commet Mme Denise en accusant le féminisme à ses débuts de s'être porté un tort considérable à lui-même par l'apparence disgracieuse ou ridicule de ses pionnières. Ceci est un cliché que répètent complaisamment nos adversaires, souvent bien mal informés, car je me rappelle comment, lors des premiers Congrès féministes internationaux que j'ai fréquentés déjà avant 1910, j'avais été frappée par le bon goût, et la distinction des toilettes des grands chefs (Mrs. Catt, Lady Aberdeen, Mme de Witt-Schlumberger, et tant d'autres). Et parmi celles qui inaugurèrent notre mouvement en Suisse, combien sans attacher à leur extérieur une importance exagérée, savaient le prix d'une apparence agréable et digne pour les idées qu'elles défendaient ! Mme Denise, vous devriez bien, si vous voulez parler de nous, éclairer un peu mieux votre lanterne !*

tura cette série de conférences par des considérations d'une belle inspiration morale sur l'éducation pour la démocratie, et son importance pour la valeur de l'individu.

Profitant de la présence simultanée de tant de membres du groupement *La Femme et la Démocratie,* l'active présidente de celui-ci, Mme Gschwind (Bâle) avait encore convoqué pour le dimanche matin une réunion du Comité et des déléguées des Sociétés affiliées ; et ce ne fut pas là la partie la moins intéressante de cette rencontre de Lucerne. En effet, il est bien mieux possible d'aborder ainsi, en nombre restreint, des question délicates, et la complète franchise, la sincérité sûre qui sont la caractéristique de ces séances permettent des échanges de vues réconfortants par l'esprit qui les anime. Lutte contre le défaitisme et résistance nationale, liberté de la presse, objecteurs de conscience, tels furent les principaux sujets touchés, ou prévus pour l'ordre du jour de futures réunions. Merci à celles, qui, par leur effort constant, maintiennent haut le flambeau de notre mouvement ; et puissent venir nombreuses à lui bon nombre de celles qui, en terre romande, n'ont pas su encore s'en approcher aussi activement qu'il le faudrait pour le bien commun !

E. Gd.

Apprivoisons les chiffres

L'évolution du coût de la vie

La *Revue syndicale suisse* nous apporte à ce sujet plusieurs tableaux intéressants. Nous y relevons que l'augmentation générale du coût de la vie était en mars-avril 1941 (la dernière période sur laquelle portent les calculs) de 19,3 % plus élevé que dans les derniers jours d'août 1939, soit au moment de la déclaration de guerre. Cette augmentation est surtout sensible pour les denrées alimentaires (presque 23 %), le combustible (25,3 %) et surtout les vêtements (40,5 %). En revanche le taux des loyers aurait très légèrement baissé depuis cette date (0,2 %).

"Prévenir vaut mieux qu'assister"

Tel est le slogan — pour employer un terme moderne, qui caractérise l'activité de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, ainsi que sa brillante dernière Assemblée générale, tenue à Berne les 22 et 23 juin. En effet, prévenir, c'est donner à des femmes une formation professionnelle accomplie, ainsi que le font l'Ecole de gardes-malades de Zurich et l'Ecole d'horticulture de Niederlenz, ou former des ménagères entendues et économes comme l'Ecole de Lenzbourg, ceci sans parler d'autres écoles ménagères fondées par les Sections de la Société. Prévenir, c'est encore procurer des vacances à des mères de famille, des trousseaux à des jeunes filles soutiens de famille qui se marient sans avoir jamais pu penser à elles ; c'est trouver d'honnêtes familles pour adopter des enfants, c'est donner aux populations montagnardes la possibilité d'améliorer elles-mêmes leur situation... Tout ceci constitue évidemment une activité de grande envergure — l'Ecole de gardes-malades, par exemple accuse un déficit de 160.000 fr. — dont, soit le Comité Central, soit les Commissions ont rendu compte. Ajoutons-y des questions actuelles très bien introduites par de brefs et intéressants aperçus: l'aide aux paysannes (Mlle Daschinger), notre situation économique du point de vue alimentaire (Mlle Dora Schmidt), l'aide aux enfants victimes de la guerre (Mlle Stucki), et surtout une conférence d'un conseiller fédéral, M. Edouard von Steiger, sur *L'attitude spirituelle de la femme suisse dans ces temps graves.*

Le nouveau conseiller fédéral bernois n'est peut-être pas encore un féministe fervent comme l'était M. Motta, mais il se rend bien compte de la valeur du rôle de la femme dans tous les domaines, et n'a pas caché sa satisfaction de l'aboutissement de la nouvelle loi sur le cautionnement et du droit du conjoint d'opposer son veto. L'attitude spirituelle de la femme est d'une grande importance dans la vie de tous les jours, au foyer comme dans la vie professionnelle, et par conséquent pour l'ensemble du pays. En magistrat surchargé de travail et conscient de ses responsabilités, M. von Steiger ne pouvait faire autrement que d'exhorter les femmes suisses — et la grande salle du Schänzli était pleine jusqu'au dernier siège — à avoir confiance dans les sages mesures prises par nos autorités et dont il ne leur est pas possible de donner chaque fois le menu détail explicatif (il aurait pu ajouter que leur confiance peut être renforcée par le fait que des femmes participent largement à ces mesures — rappelons l'activité de Mlle Dora Schmidt, de Mme Schönauer, de Mlle Aellig, ce qui implique somme toute notre représentation en fait sinon en droit. Savoir-faire, modestie, reconnaissance, respect de la neutralité, telles sont les étapes principales de cette attitude que l'on nous demande.

Tous les débats de cette Assemblée furent dirigés avec calme et discipline par la nouvelle présidente centrale, Mme Mercier (Glaris). En comparaison des Assemblées des autres grandes Associations suisses, celle-ci n'entendit guère de français; mais lors de la charmante soirée offerte par la Section de Berne, l'italien et le romanche furent représentés par « l'éternel masculin », et l'excellente actrice et diseuse Elsie Attenhofer dirigea avec beaucoup de charme et d'esprit les diverses productions. Dans l'après-midi du lundi, près de 600 participantes visitèrent le château de Jegenstorf, ingénieusement aménagé en « Musée Ancien Régime », et dont une chambre est consacrée à la mémoire de l'écrivain bernois Rodolphe de Tavel. Un plus petit nombre de déléguées venues de tous les coins de la Suisse préférèrent une visite au merveilleux *Heimat Museum,* récemment ouvert, et dans son genre l'un des plus beaux de l'Europe, puis le thé offert sur la terrasse fleurie et ensoleillée de l'Hôtel Bellevue. Berne fêtant cette année-ci le 750me anniversaire de sa fondation, le bon public croyait que c'était là le début de ces festivités organisées par « les femmes », et paraissait trouver cela tout naturel ! Il est vrai qu'en même temps que cette Assemblée, la Section bernoise commémorait ses 50 années d'existence — existence féconde et qui porte la marque de la forte personnalité que fut Mlle Bertha Trussel. Une couronne de rhododendrons fut à cette occasion déposée sur sa tombe ; et si, du paradis, elle a pu jeter un regard sur ses *Gemeinnützigen,* certainement, elle se sera dit: « Je suis contente — elles continuent mon œuvre ».

A. Debrit.

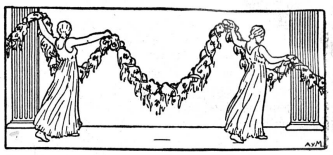

A travers les Sociétés

Centre de Liaison des Sociétés féminines de Genève.

L'Assemblée des déléguées du Centre de Liaison a eu lieu le 28 mai, sous la présidence de Mme Ch. Gautier. Après quelques communications de la présidente, touchant la série de conférences *Connaissance du pays,* le projet de « Promotions civiques» dans le canton pour la majorité des jeunes gens des deux sexes, l'annonce de diverses séances, etc., les présidentes des deux Commissions instituées par le « Centre » ont présenté leur rapport: Mme de Rham pour le Service féminin auxiliaire, dont la tâche principale est actuellement l'organisation du service d'aide à la campagne, et Mlle Nobs pour la Commission d'économie ménagère, qui a eu une grande activité en étroite liaison avec l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation et l'Office cantonal d'économie de guerre.

Mais le principal sujet à l'ordre du jour était celui des élections au Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, des propositions devant être formulées par les Sociétés affiliées avant le 1er juin. C'est pourquoi des pourparlers ont eu lieu tout ce printemps entre les Sociétés féminines des cantons romands, qui ont abouti à la décision unanime de demander à Mlle Nef de garder la présidence pour une législature encore en attendant qu'ait pu se préparer son successeur à cette tâche si difficile et lourde. De plus, Mlle Mathilde Gampert (Genève) refusant malheureusement une réélection, deux candidatures avaient été proposées pour son remplacement, desquelles, au cours d'une votation préliminaire fort bien organisée, Mlle Valentine Weibel, présentée par 5 Sociétés, obtint la majorité. C'est donc son nom qui sera proposé pour les élections au Comité de l'Alliance en septembre prochain.

X.

Tous les charbons, bois, tourbe, etc.
s'achètent dans une maison sérieuse
MAROLF & REY
Gare des Eaux-Vives **Tél. 4.32.50**
Agents pour Genève du **DECALOR,** calorifère à bois à circulation instantanée d'air chaud
Nombreuses références Demandez prospectus

Mme A. KURY
Ex-chef masseuse de „La Lignère"
Diplômée de Skodsborg (Danemark)
ainsi que de Berne et Bâle
Se recommande pour massages suédois et médicaux
A domicile ou sur rendez-vous à son appartement
8, rue Pierre-Fatio, 8
Tél. 5.16.28 4me (Ascenseur

Un métier agréable et lucratif
Lydia Daïnow
Genève
forme des élèves.
Cours théorique et pratique de soins de beauté
2, pl. Fusterie **Institut de Beauté**
GENÈVE **Téléphone 4.42.10**

VOUS LIREZ
50 nouveautés pour Fr. 10.— avec notre
abonnement valable 2 ans
PRIOR
CORRATERIE, 9 **CITÉ, 18**

RESTAURANT VÉGÉTARIEN
ARYANA
Cours de Rive, 7 GENÈVE
TEA-ROOM

TAILLEUR POUR DAMES ET MESSIEURS
F.-X. THALMEYR
3 Diplômes de Paris
Travail soigné
Cours de Rive, 17 GENÈVE
Téléphone 4.46.28

ECOLE MÉNAGÈRE & RURALE
„CLOS DU MOULIN"
CHILLON-MONTREUX
Enseignement des langues, du ménage, de la culture maraîchère et des travaux de la ferme. Section spéciale pour jeunes filles délicates, non malades.
Conditions avantageuses, Demander le prospectus

CORSET DUCHESSE
Louise PILEUR
Rue de la Confédération, 26 - *Tél. 4.11.96*
Corsets - Ceintures Soutien-Gorge
Sur mesure et confectionnés

A Madame de Pompadour
Coiffure
Permanentes parfaites
Soins du cuir chevelu
Spécialités de teintures invisibles
Téléphone 4.09.57 *Soins du visage*
Rôtisserie, 2, Genève *Manucure*

Maison de Blanc
EUGÈNE GOTTSCHALK
GENÈVE
Place de la Fusterie, 7 *Téléphone : 4.21.23*
LINGERIE
LITERIE : TROUSSEAUX

PAPIERS PEINTS
BINER
DÉCORE AVEC GOUT
QUAI DES BERGUES, 11 - Tél. 2.36.97

LA MACHINE A COUDRE SUISSE
Helvetia
DE HAUTE RENOMMÉE. Fondée en 1895
Profitez encore de nos prix avantageux
Rue de Rive, 4 Téléph. 5.08.91

TRICOTEUSE Madeleine
La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) **Tél. 4.59.91**
Explications gratuites de Mme V. Renaud

Vacances *Pas d'ennuis, pas de soucis...*
si vous faites vos réservations par les
VOYAGES NATURAL LE COULTRE
24, GRAND-QUAI TÉLÉPHONE 5.12.55
Forfaits à partir de frs 63.— par semaine tout compris
Demandez le programme
Tous les billets aux prix officiels

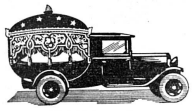

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEV.

Soutenez votre „Mouvement" en réservant vos achats aux maisons qui l'utilisent pour leur publicité